

Soupçons de malversations à la FCPE de l'Essonne: la plainte classée sans suite

PAR ANTOINE CHAMPAGNE ET JACQUES DUPLESSY
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 19 MAI 2018

Au lendemain de la publication d'une enquête de Mediapart sur la fédération des parents d'élèves, M^e Philippe Bluteau, l'avocat de deux responsables dans la fédération de l'Essonne accusées par plusieurs ex-administrateurs de malversations, a annoncé le classement sans suite de la plainte les visant.

Ce fut un grand "ouf" de soulagement pour la FCPE. Au lendemain de la publication d'une **enquête de Mediapart** sur la fédération des parents d'élèves, M^e Philippe Bluteau, l'avocat de deux responsables dans la fédération de l'Essonne accusées par plusieurs ex-administrateurs de malversations, a annoncé le classement sans suite de la plainte les visant.

« *Je me suis rapproché du procureur après la publication de l'article de Mediapart. Il m'a confirmé ce vendredi [18 mai – ndlr] que la plainte était classée sans suite pour infraction insuffisamment caractérisée* », déclare l'avocat. Ni Mediapart, ni les parties du dossier n'avaient donc connaissance de ce nouvel élément au moment de la publication de l'enquête qui portait par ailleurs sur d'autres dysfonctionnements de la FCPE.

Les deux mises en cause déclarent par ailleurs avoir porté plainte en janvier dernier pour dénonciation calomnieuse contre les onze administrateurs qui avaient saisi le procureur de la République.

« *Si Mesdames Dugault et Riva [les dirigeantes mises en cause - ndlr] ont apporté des réponses aux questions que se posaient mes clients et auxquelles elles ne voulaient pas répondre, nous nous en félicitons. Nous allons demander le dossier pour le vérifier. Si, au contraire, le parquet n'a pas obtenu de réponses satisfaisantes et si cette plainte a été classée sans suite, par exemple, les comptes précédant les années 2016 et 2017 aient été vérifiés, nous envisageons de saisir le procureur général ou le doyen des juges*

d'instruction en nous portant partie civile », indique à Mediapart M^e Jean-Baptiste Rozès, l'avocat des onze administrateurs démissionnaires.

« *On a tous payé de notre poche et travaillé pendant des mois pour tenter de prouver que des dizaines de milliers d'euros se sont envolés à la FCPE 91, que des déjeuners personnels ont été payés par la fédération, franchement on est écœurés* », s'indigne un administrateur démissionnaire. « *Nous avons démissionné parce que nous ne voulions pas être complices de ces dysfonctionnements. Pourquoi aurions-nous démissionné si ce que nous avons découvert ne nous avait pas inquiétés ?* », poursuit-il.

La fédération nationale qui avait pour sa part indiqué par écrit en septembre 2017 à propos des problèmes dans l'Essonne : « *La fédération et sa présidente n'ont pas à intervenir dans les affaires internes d'un CDPE* » [conseil départemental – ndlr], s'est empressée de publier sur son compte Facebook un **communiqué de soutien** aux deux dirigeantes de l'Essonne. Elle précise : « *Dans ces conditions, le Bureau fédéral s'interroge sur le choix de la date de publication de cet article, deux jours avant l'ouverture du congrès national de la FCPE.* »

Or, la bagarre au sein de la fédération de l'Essonne n'est que la partie émergée de l'iceberg. La crise qui traverse la plus grande fédération de parents d'élèves annonce un congrès agité comme en témoigne une lettre publiée jeudi par la fédération de Brest, ville où se tient la rencontre.

Dans ce **long courrier**, la fédération qui accueille le congrès ce week-end s'inquiète de la rétention d'information par la fédération nationale, empêchant une bonne organisation : « *La préparation de ce congrès nous pose de graves questions sur le fonctionnement de la Fédération et le rôle exact de chacun dans la gouvernance au national. Les salariés sont en principe là pour aider les parents d'élèves, pas pour torpiller un événement que nous préparons depuis plusieurs mois (...) nous goûtons peu au mépris affiché par la technostructure parisienne. (...) Ce que nous avons vécu, nous ne souhaitons qu'aucun autre CDPE le rencontre à l'avenir.* »

L'ambiance est au beau fixe.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.